



SERVICES PERISCOLAIRES

2024 – 2025

Modalités d'inscription cantine et garderie pour l'année scolaire 2024 – 2025

Les dossiers d'inscription à compléter sont fournis aux élèves scolarisés et aux nouveaux inscrits. Des exemplaires sont également mis à votre disposition en Mairie ou sur le site internet.

Le dossier **complet** doit être déposé **en Mairie** aux horaires d'ouverture au public, les lundis et mercredis matin de 8h30 à 12h ou les mardis et vendredis après-midi de 13h30 à 17h ou à renvoyer par mail à l'adresse suivante : mairie-les-martres-dartiere@wanadoo.fr **avant le 28 juin 2024**.

Toutes les rubriques sont à compléter.

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription à remplir. (Afin de limiter les impressions, le règlement des services périscolaires est uniquement disponible en téléchargement sur notre site internet dans la rubrique « enfance-jeunesse – cantine scolaire ».)

RAPPEL : Une fois les informations enregistrées en mairie, vous recevrez un mail de « Mon espace famille » pour créer un compte à partir d'un ordinateur **sauf pour ceux qui ont déjà un compte**. A partir de ce compte vous devrez valider, annuler ou modifier vos réservations au restaurant scolaire (ne pas oublier de valider le panier une fois les réservations faites). Concernant la facturation elle vous parviendra **par voie postale uniquement** et regroupera la cantine et la garderie.

Pour une meilleure organisation la semaine de la rentrée, les réservations au restaurant scolaire devront se faire **avant le vendredi 15 août 2024**.

Organisation des temps scolaires et périscolaires 2024 - 2025

Groupe scolaire Fernand TOURDIAS	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h35	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h45 – 12h	Classe	Classe	Classe	Classe
12h – 13h20	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne	Pause méridienne
13h30 – 16h15	Classe	Classe	Classe	Classe
16h15 – 18h15	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie

Tarification des services périscolaires 2024-2025

Services périscolaire	Tarifs
Cantine	3,80€ (délibération n°2023-04-06-010 du 06 avril 2023)
Cantine panier repas	1€ (tarif adopté par délibération lors du Conseil Municipal du 06 décembre 2018).
Garderie du matin	(Tarifs adoptés par délibération lors du Conseil Municipal du 09 juin 2016 inchangés cette année)
7h30 – 8h	1€
8h - 8h35	0,50€
Garderie du soir	(Tarifs adoptés par délibération lors du Conseil Municipal du 09 juin 2016 inchangés cette année)
16h15 – 17h15	1€
16h15 – 18h15	2€